



Note de Position

Réforme de la sélection en France

Votée le 31.03.2018 à Namur

I. Introduction

Le gouvernement français a annoncé fin octobre 2017 la mise en place d'un « Plan étudiant » apportant des modifications sur plusieurs niveaux à l'enseignement secondaire et supérieur. Ce plan visait notamment à faire voter une loi sur l'orientation et la réussite des étudiant-e-s, ce qui a été fait le 19 décembre 2017 à l'Assemblée Nationale. Depuis cette annonce et ce vote, les mobilisations étudiantes se sont amplifiées et les assemblées générales ainsi que les autres mobilisations rassemblent à présent plusieurs milliers de militant-e-s. En réponse à cette forte opposition aux nouvelles mesures du gouvernement, celui-ci a eu recours à l'appareil policier pour évacuer *manu militari* les occupations votées par les étudiant-e-s. Et récemment, à Montpellier, quand ce n'était plus la police qui brusquait les étudiant-e-s, ce sont des groupuscules ouvertement violents qui ont profité du laisser-aller des forces de l'ordre et des autorités universitaires pour violemment s'attaquer aux occupant-e-s, sans qu'on les en empêche. Cette note vient en réponse à l'appel lancé par l'UNEF pour renforcer la mobilisation contre ces mesures sélectives.

II. La loi orientation et réussite

La loi sur l'orientation et la réussite des étudiant-e-s a pour but de réformer certains points clefs du fonctionnement de l'enseignement supérieur ainsi que son accès en France. En commençant par l'article 1 qui, même s'il reconnaît encore le libre accès aux études, laisse le choix aux universités de refuser une inscription sur des critères comme le « projet de formation du candidat », les « acquis de sa formation initiale ou ses compétences » et « caractéristiques de la formation ». Les inégalités dans l'enseignement secondaire en France sont grandes, permettre aux établissements de sélectionner les étudiant-e-s qu'ils voient réussir grâce à leur éducation dans une école « prestigieuse », c'est refuser systématiquement une majorité défavorisée de la population qui n'a pas eu le choix d'un cursus de qualité, ce qui renforce le déterminisme social déjà trop présent. Sans compter que les diplômes privés tel que le BAFA seront aussi reconnus comme critère de sélection, ce que les étudiant-e-s précaires ne peuvent souvent pas s'offrir.

Le gouvernement français chercherait à régler ce problème soumettant certaines inscriptions à des conditions, en déclarant que : « L'inscription dans l'une de ces formations peut être subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation

personnalisés proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite ». Surcharger des étudiant·e·s déjà défavorisés par leur parcours et leur situation financière avec ce genre de cours supplémentaires ou remises à niveau n'est pas une solution, mais bien un aggravement de la situation des jeunes déjà concerné·e·s, c'est bien le sens inverse qu'il faut prendre. C'est aux inégalités de l'enseignement secondaire qu'il faut remédier et non à leurs conséquences. De plus, la qualité de ces dispositifs ne sera même pas garantie car l'obligation d'accréditation a été supprimée du texte de loi.

En Belgique aussi, nous luttons contre la sélection, nous réaffirmons notre position ainsi que notre soutien envers l'UNEF et aux étudiant·e·s français·e·s dans le cadre de cette lutte, dans leur mobilisation et leur combat. Nous remarquons les mêmes conséquences en Belgique qu'en France après les mesures néo-libérales prises par nos gouvernements respectifs, la sélection n'a jamais répondu aux inégalités du secondaire, a toujours approfondi les clivages déjà existants, et s'oppose éthiquement au concept du « libre accès » aux études supérieures. Nous dénonçons donc fermement ce plan étudiant aux côtés de l'UNEF et des étudiant·e·s.

III. La répression

Vient s'ajouter au problème de la sélection celui de la répression. En effet, le choix du gouvernement d'envoyer la police déloger les militant·e·s n'est pas anodin et s'inscrit dans une tendance croissante en Europe récemment. Au vu des politiques néo-libérales appliquées à travers l'Europe, la société se clive, comme sur la question de l'enseignement supérieur par exemple. Les tensions s'aggravant avec le temps, le mécontentement des concerné·e·s se fait de plus en plus ressentir et ces dernier·e·s n'ont d'autre choix que de se mobiliser, et ce de plusieurs façons. Le fait que l'état français décide encore une fois d'imposer sa loi par la force est à dénoncer, c'est le signe d'un gouvernement isolé qui n'est plus à l'écoute de sa jeunesse, ce qui ne peut être que nocif pour celle-ci.

La violence utilisée pour répondre aux revendications des étudiant·e·s est choquante, inhumaine et totalement disproportionnée. Nous exprimons notre soutien total aux militant·e·s ayant subis des violences physiques et psychologiques et dénonçons fortement le gouvernement français pour avoir eu recours à ces méthodes honteuses et ingrates. La désobéissance civile, forme de mobilisation ciblée par les répressions actuelles, ne peut pas être punissable et est un droit à préserver pour garantir notre liberté d'expression et de manifestation. La répression de celle-ci touche aux droits

fondamentaux de chaque citoyen·ne qui se voudrait défendre une cause juste de manière pacifique. Cette forme de mobilisation est puissante et à encourager dans des débats aux enjeux de taille (comme celui de la sélection entre autre). Un gouvernement ne devrait jamais considérer la répression de ces actions, l'occupation pacifique de locaux pour défendre la cause étudiante n'est qu'un moyen d'envoyer un message fort, plus radical qu'une manifestation. La possibilité de mener une lutte désobéissante s'inscrit dans les fondements de la démocratie, et le non-respect de ce droit fait du gouvernement français un gouvernement autoritaire qui bafoue encore une fois (49.3, Notre Dame des Landes, politiques migratoires) la démocratie et les droits fondamentaux de ses citoyen·ne·s.

IV. La négligence face aux milices

Il va sans dire que nous dénonçons tout autant les violences perpétrées par les milices extrémistes à Montpellier et dans les autres facultés dans lesquelles il y a eu des agressions de ce type. Cependant, la faute de ces débordements-ci est partagée, en effet, la police n'est pas intervenue pour protéger les étudiant·e·s, l'ex-doyen de la fac de droit n'a pour sa part rien fait non plus pour empêcher ces agressions. La situation est grave, nous sommes face à un appareil policier qui préfère réprimer des étudiant·e·s qui protestent pacifiquement plutôt que de garantir leur sécurité face à des groupuscules d'extrême droite violents. Ce « laisser faire » n'est pas anodin, et dans un contexte où l'actuel président Emmanuel Macron a été élu comme « rempart à l'extrême droite », la décision de ne pas intervenir est révélatrice quant à la réelle considération de son gouvernement vis-à-vis de sa base progressiste, étudiante dans notre cas.

Nous, à la FEF, réaffirmons par la présente les positions explicitées ci-dessus, et demandons par conséquent au conseil fédéral de la FEF, et ses différents CE, de rejoindre notre position et marquer son soutien à l'UNEF et aux étudiant·e·s français·e·s par l'approbation de cette note.

Par conséquent, nous affirmons qu'il n'est pas tolérable que les actions collectives conventionnelles ou non soient réprimées de la sorte, peu importe l'acteur de répression, nous affirmons que le mouvement étudiant peut utiliser un panel d'actions dont certaines sont de la désobéissance civile pour arriver à ses fins et que les réponses ici dans le cas français sont complètement disproportionnées.